

Avis d'audition

Demande de dérogation mineure

Veillez prendre note que le 9 février 2021 à 19 h 30 lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville qui se tiendra par vidéoconférence, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante aux dispositions du règlement de zonage numéro 2009-Z-00 tel qu'amendé :

Lot 2 374 200 du cadastre du Québec

Ce lot est situé au 5880, Route 132.

La demande de dérogation mineure n° 2021-0005 concerne la largeur d'une allée d'accès et vise à :

- Autoriser l'implantation d'une allée d'accès de 5,42 mètres, malgré les dispositions de l'article 138, du Règlement de zonage 2009-Z-00, tel qu'amendé, lequel prescrit une largeur minimale de 7 mètres pour les usages du groupe communautaire.

Prenez avis que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil, relativement à cette demande à la date et à l'endroit ci-haut mentionnés.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Sainte-Catherine, ce 25 janvier 2021

(Signé) Me Pascalie Tanguay
Me Pascalie Tanguay, directrice
Services juridiques et greffe